

REMISE Á NIVEAU SSIAP3

REMISE Á NIVEAU DU CHEF DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE Á PERSONNES

DURÉE DE LA FORMATION

Durée totale : 35 heures

- Formation : 35 heures réparties en 05 jours de 7 heures
- Pas d'examen
- Nombre de candidats : 4 minimum / 10 maximum

PUBLIC CONCERNÉ

Être titulaire du diplôme SSIAP3 et avoir exercé l'emploi d'agent de sécurité incendie pendant au moins 1607 heures au cours des derniers 36 mois.

PRÉ-REQUIS

- AFPS ou PSC1, de moins de deux ans ;
- Qualification de secourisme en cours de validité (PSE1 ; SST) ;
- Être apte physiquement, et attesté par un certificat médical de moins de trois mois.

OBJECTIF

Permettre au stagiaire d'assurer le maintien de ses connaissances théoriques et pratiques et connaître l'évolution de la réglementation incendie liées aux établissements recevant du public et aux immeubles de grande hauteur en qualité de chef de service.

PROGRAMME DE LA FORMATION

SÉQUENCE 1 : DOCUMENTS ADMINISTRATIFS (Durée 3h)

- Les obligations en matière d'affichage ;
- Élaboration des cahiers de consignes et du permis feu ;
- Suivi et planification des contrôles règlementaires ;
- Gestion et conservation des documents.

<p>SÉQUENCE 2 : COMMISSIONS DE SÉCURITÉ (Durée 3h)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Composition des commissions de sécurité ; - Rôle des commissions de sécurité ; - Missions des commissions de sécurité ; - Documents à transmettre ou à tenir à disposition (registre de sécurité...).
<p>SÉQUENCE 3 : RÈGLEMENTATION (Durée 7h)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Règlement de sécurité dans les ERP et les IGH ; - Disposition générales, particulières et spéciales ; - Rappel des textes sur les moyens de secours ; - Rappel sur le code du travail ; - Rôle du SSIAP3 en qualité de membre du jury aux examens SSIAP ; - Connaissance de l'arrêté du 2 mai 2005.
<p>SÉQUENCE 4 : NOTION DE DROIT CIVIL ET PÉNAL (Durée 2h)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La délégation de pouvoir et de signature ; - La responsabilité civile et pénale ; - Le délit de mise en danger de la vie d'autrui.
<p>SÉQUENCE 5 : FONCTION MAINTENANCE (Durée 2h)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les contrats avec obligation de moyens ; - Les contrats avec obligation de résultat ; - Le contrat de type « prédictif » ; - Le contrat de type « préventif » ; - Le contrat de type « correctif » ou « curatif ».
<p>SÉQUENCE 6 : ÉTUDE DE CAS (Durée 3h)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rappel de la méthode ; - Lecture de plan.
<p>SÉQUENCE 7 : ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES (Durée 2h)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les commissions d'accessibilité ; - Les exigences réglementaires générales ; - Les exigences dimensionnelles et qualitatives ; - Autorisation de travaux ; - Visite, réception par commission d'accessibilité.
<p>SÉQUENCE 8 : ANALYSE DES RISQUES (Durée 5h)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation du maintien du niveau de sécurité (protection des biens et personnes) ; - Le document unique ; - Le plan de prévention ; - L'évaluation des risques de travaux par point chaud.

<p style="text-align: center;">SÉQUENCE 9 : MOYENS DE SECOURS (Durée 2h)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens d'extinction incendie + entretiens et vérifications ; - Moyens d'alerte des secours ; - Disposition visant à faciliter l'intervention des secours ; - Connaître et savoir exploiter un SSI ; - Les différents textes applicables ; - Le SSI de catégorie A.
<p style="text-align: center;">SÉQUENCE 10 : ORGANISATION D'UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (Durée 6h)</p>	<p>ORGANISATION DU SERVICE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service intégré, externalisé, mixte ; - Notions de personnel prestataire ou intérimaire ; - Notions de délit de marchandage ; - Recrutement : élaboration d'une fiche de poste ; - Le profil professionnel ; - Les qualités humaines nécessaires ; - Le niveau de connaissances professionnelles indispensable. <p>MISSIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conformément à l'article MS46, GH62 et au présent arrêté. <p>ÉQUIPEMENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les moyens de communication ; - les horodateurs ; - Les équipements individuels (lampe, EPI...) ; - Le matériel informatique ; - La tenue vestimentaire ; - Le matériel de secours à victimes et d'assistance à personnes. <p>ORGANISER LES RONDES</p> <ul style="list-style-type: none"> - La ronde d'ouverture et de fermeture ; - Les rondes à horaires fixes et aléatoires ; - Les rondes horodatées et itinéraires. <p>DOCUMENTS DU SERVICE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le règlement intérieur de l'entreprise et du PC ; - Les tableaux et plannings ; - La main courante, les consignes...

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

INCENDIE	<ul style="list-style-type: none"> - Désenfumage pneumatique (clapet et volet en fonction) ; - Éclairage de sécurité (BAES en fonction, état de veille et de sécurité).
MOYENS DE SECOURS	<ul style="list-style-type: none"> - Système de sécurité incendie (SSI) ; - Extincteur en coupe ; - Extincteur à eau et à CO2 ; - Bac à feu écologique à gaz ; - Tête d'extinction à eau ; - Système de pointage et d'enregistrement des rondes ; - Main courante électronique ; - Radio et téléphone ; - Modèle imprimé (permis feu, consignes...).
ÉTABLISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Salle permanente (PC, salle de cours...) ; - Salle de formation de 25m² minimum ; - Vidéoprojecteur, tableau, documentation... ; - Espace d'accueil (pause déjeuner, coin détente...) ; - Surface de ronde intérieure et extérieure de 100 m² minimum.
POSTE CENTRAL DE SÉCURITÉ ÉQUIPÉ	<ul style="list-style-type: none"> - Appareils émetteurs-récepteurs (radio) ; - Dispositif d'alarme pour travailleur isolé (DATI) ; - Téléphone (appel interne et externe) ; - Boitier de clés (passe, carte...) ; - Centrale alarme intrusion ; - Système de vidéosurveillance ; - Main courante papier et électronique ; - Registre de consigne, clés, badges et visiteurs ; - PC informatique avec logiciel de traitement de texte.



QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Formateur en sécurité générale et incendie justifiant de plusieurs années d'expérience en formation et dans les métiers liés à la sécurité incendie en ERP/IGH.

VALIDATION

Remise d'une attestation de remise à niveau SSIAP 3, à l'issue d'une évaluation réalisée par notre centre de formation.